



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260004510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 42

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 1

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00045/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (42)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée à la pet), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11e adjoint chargé du foncier, de l'habitat), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9e adjoint chargé de la sécurité), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10e adjointe chargée des finances, du bu), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée au patri), Mme Fardat DURAND (8e adjointe chargée du numérique, de l'i), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée à la lecture), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée à la jeu), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint chargé des projets structura), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée à la ZAC), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué à la cohésion), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée au développement économique), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué à la construction), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée à la sécurité), M. Toiyifou RIDJALI (7e adjoint chargé de l'excellence sportive), Mme Aïchat SAID (12e adjointe chargée de la citoyenneté e), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué à la prévention), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5e adjoint chargé de l'excellence éducation), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée à la voirie), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4e adjointe chargée de la propreté urbain), Mme Rabiant MVOULANA (6e adjointe chargée de la santé), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (2)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inayat KASSIM (Conseillère municipale déléguée au proto) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3e adjoint chargé de la culture) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2026

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 28/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal ;

Considérant qu'il est rédigé par le secrétaire de la séance, nommé par le conseil municipal, conformément à l'**article L.2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **21 février 2026**.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/04/2026

Le Maire

Abstention (1) : M. Ahmada HARIBOU

Contre (0) :